

Loi de Finances 2026

stabilité et prolongation des dispositifs R&D&I

Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février 2026 et sera prochainement promulgué.

Dans un contexte économique où la visibilité est essentielle, le législateur confirme une trajectoire de stabilité du cadre fiscal de l'innovation. Les dispositifs structurants sont maintenus et plusieurs mécanismes sont prolongés afin d'offrir aux entreprises un horizon d'investissement élargi, notamment en matière de recherche collaborative et de transition industrielle.

Voici les principales mesures impactant votre stratégie R&D&I.

1. Dispositifs préservés : CIR, CII et IP Box

Les piliers fiscaux de l'innovation sont préservés sans modification majeure. C'est **une stabilité bienvenue** qui offre aux entreprises, une continuité stratégique et sécurise la projection de nouveaux développements, comme leurs budgets pluriannuels.

CIR & CII : Aucun changement

- Assiette de dépenses éligibles et taux inchangés : **30%** pour le CIR / **20%** pour le CII
- Le statut **Jeune Docteur** n'est pas réintroduit

IP Box : Attractivité confirmée

- Taux stabilisé à **10 %**
- Cadre d'application **inchangé**

2. Prorogations et aménagements : visibilité étendue jusqu'en 2028

Plusieurs dispositifs sont prolongés offrant aux entreprises de nouvelles perspectives de développement pour leurs projets collaboratifs et de transition.

Statut JEI : consolidation

Prolongation des exonérations locales jusqu'en 2028 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Création du statut "JEI à Impact" (JEII)

Cible les structures engagées sur des enjeux société et environnementaux

- Intensité de R&D comprise entre **5 % et 20 %**
- Réduction d'impôt de **40 %** pour les souscriptions au capital d'une JEII
- Dispositif abrogé à partir du 1er janvier 2029

Recherche collaborative et industrie verte

Crédit d'Impôt Recherche Collaborative (CRC/CICo)

- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2028

Crédit d'Impôt Industrie Verte (C3IV)

- Maintien jusqu'au 31 décembre 2028
- Taux de droit commun ramené à **15 %** (contre 20 % actuellement)
- Taux portés à **20 %** ou **35 %** en zones d'aide à finalité régionale
- Plafonnement recentré au niveau du projet (et non plus de l'entreprise) :
 - **150 M€** en droit commun
 - **200 M€** ou **350 M€** dans certaines zones

3. Vigilance Juridique

Le Tribunal Administratif de Paris (décision du 28 janvier 2026, n° 2406541) a jugé que les aides versées par Bpifrance à la société Cleyrop n'avaient pas à être déduites de l'assiette du CIR, Bpifrance étant une société anonyme et non une personne morale de droit public.

Analyse ABF : prudence recommandée

Ce jugement, bien que favorable aux entreprises bénéficiant de subventions Bpifrance, reste une décision de première instance et ne constitue pas une jurisprudence définitive.



1. Risque d'appel :

l'administration fiscale **peut contester** cette interprétation



2. Insécurité juridique :

une modification de l'assiette du CIR fondée sur ce seul jugement expose à un **risque de redressement** en cas d'infirmer en appel



3. Un verrouillage législatif dès 2025 :

La Loi de Finances pour 2025 (Loi n° 2025-127 du 14 février 2025, art. 58) a **élargi la définition des subventions publiques à l'article 244 quater B du CGI** : « S'entendent des aides versées par les personnes morales de droit public ou par les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public ».

Pour les exercices 2022 à 2024 et malgré la décision Cleyrop, le risque de remise en cause en appel demeure élevé.

Dans ce contexte, nous préconisons de maintenir vos pratiques actuelles de déduction des aides Bpifrance. Toute réintégration envisagée devra être précédée d'une analyse de risque approfondie réalisée avec nos experts, afin de garantir la sécurisation de vos positions fiscales au regard des dispositions en vigueur.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23 Années
d'expérience

160 Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€ de projets
financés depuis 2013

8 bureaux
en France